

ARRETE TEMPORAIRE N° 2023-124
PORTANT INTERDICTION D'ACCES AU STADE
POUR CAUSE D'INTEMPERIES

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'en raison d'une manifestation d'ampleur « 10 Km et course nature » se déroulant dans le périmètre du complexe sportif le dimanche 12 novembre 2023.

ARRETE

Affaire suivie par :

Patrice Gadroy
Tél : 03.88.59.22.59
dgs@la-wantzenau.fr
Directeur Général des Services

Cyril NETH
Chargé d'urbanisme
Tél : 03.88.59.22.54
service.urbanisme@la-wantzenau.fr

Article 1 : L'accès aux terrains de football et aux infrastructures du groupe sportif est interdit à toute personne n'ayant pas un lien direct avec la manifestation « 10 Km et course nature » le dimanche 12 novembre 2023 de 6h00 à 13h00.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Copie de la présente sera adressée à :
- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- M. Francis CASPAR président de LA WANTZENAU FOOTBALL CLUB
- Aux archives à la Mairie.

Fait le - 9 NOV. 2023

La Maire,
Michèle KANNENGIESER

